


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM**SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

Date de la convocation Le 13 avril 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	20

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, DENUÉ Natacha, CAUDRELIER Julie, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Etaient absents : VASSEUR Etienne ; DIDDEN Allison ; PRUVOST Ingrid

Ont donné pouvoir : FICHELE Marie-Claude à TRICOIT Antoine ; LACRAMPE Thibault à WIDHEN Thierry ; DE BOIS Amandine à PUJOL Lionel ;

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Renouvellement convention CITEO pluriannuelle 2026 -2028**Numéro de la délibération : CM260420-D08**

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Capinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui vivaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Capinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution

urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Capinghem, et Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanicité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusque 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

Citéo intervient sur le quartier ou sur des évènements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

AXE 1 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

(Re)Etablir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement, Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité, Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives, Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

AXE 2 - COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier, Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité, Favoriser les rencontres entre les différents publics, Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

AXE 3 - IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

Développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier, Co construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

AXE 4 - EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables, Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

Le coût global de cette action pour 2026 est de 67 000 € (soixante-sept mille euros), avec la proposition de répartition de financement suivante :

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026

S²LO

ID : 059-215901281-20260420-CM260420_D08-DE

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 11 000 € (onze mille euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 11 000 € (onze mille euros), subvention versée à ALSH
- ALSH : 56 000 € (cinquante-six mille euros) versés à Citéo.

Révision des prix :

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention.

Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1er janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice I cht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$Pm = P0 \times (0.15 + 0.85 \times \frac{In}{Ip})$$

Dans laquelle :

- Pm est le montant révisé des prix unitaires
- P0 est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois M0
- Ip est la valeur de l'indice I cht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)
- In est la valeur de l'indice I cht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre Citéo, Association Syndicale Libre Humanité, la ville de Capinghem et la ville de Lille, commune associée de Lomme

Résultat du vote : Pour : 20 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



28 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le